

## **Devenir paritaire en 2014 : perturbations de la scène municipale de petites communes montagnardes.**

**Lucie Bargel**

Cette communication se base sur une enquête de terrain menée au cours de l'année 2013-14, s'attachant à deux communes montagnardes des Alpes du Sud, l'une d'elle étant concernée pour la 1<sup>ère</sup> fois par la parité.

Situées dans une vallée dans laquelle aucune commune n'excède les 2500 habitants, ces cas permettront d'une part de tester la diffusion de la norme paritaire. Si la loi n'a pas eu d'effet sur leurs propres élus, elle en a eu sur la vie politique régionale et nationale. Quels sont donc les effets indirects de l'application de la loi depuis 2001 ? L'attention à la représentation politiques des femmes (et, depuis 2008, des « minorités ») est elle interprétée comme relevant des grandes villes, et peu pertinente dans le cas de ces petites communes ? La rhétorique paritaire présentait en effet la présence des femmes dans les institutions électives comme un moyen de rendre la politique plus « proche » des gens, plus « concrète », etc. Le rôle des élus locaux de communes rurales étant précisément construit autour de ces qualités, leur professionnalisation étant très limitée, comment la rhétorique paritaire se configure-t-elle dans ce contexte ?

D'autre part, le cas de ces deux communes permettra de comparer les processus de fabrication des listes, en 2014, avec et sans obligation paritaire, en incluant dans l'analyse les comparaisons indigènes. Plus largement, il s'agira alors de cerner les réseaux locaux qui président à la composition des listes et leurs éventuelles perturbations en 2014.